

Conditions générales de vente (Prestations de service)

ALINEA PREMIER - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations de services conclues par PRIM'EUROPE AUTO auprès du mandant. Toute commande d'un véhicule d'importation implique donc l'adhésion sans réserve à ces conditions générales de vente qui peuvent être vues sur notre site internet, et systématiquement transmises au mandant lors de la commande.

ALINEA 2 – Garantie Constructeur

Le véhicule sus désigné est couvert par la garantie constructeur sur tout son réseau, conformément au carnet de garantie fourni avec le véhicule et en application de la réglementation Européenne (Règlement CE n° 1400/2002). La garantie constructeur est assurée par tous les établissements représentatifs de la marque en France et dans les pays de la l'Union Européenne. PRIM'EUROPE AUTO ne saurait être mis en cause du fait du mauvais usage ou du non-respect des instructions du constructeur dans l'application de la garantie. Tout défaut ou anomalie (rayure, bosse...) non constatés au moment de la livraison ne pourront plus être pris en compte. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée pour non-respect de ces formalités.

De même, PRIM'EUROPE AUTO ne saurait être tenue pour responsable en cas de litige lié au fonctionnement du véhicule, le mandant devra alors consulter le constructeur ou ses agents dans le réseau de la Communauté Européenne.

La date de garantie débute à la date de facturation du véhicule à l'étranger, soit 1 à 10 jours maximum avant la livraison.

ALINEA 3 – Niveau d'équipements

Le mandant est informé et accepte que le véhicule sus désigné, s'il est en provenance de l'étranger, puisse :

- Présenter des différences d'équipements par rapport au modèle commercialisé en France.
- Avoir une appellation différente.

L'annexe qui lui est jointe est donnée à titre purement indicatif, sous toute réserve de modifications constructeur. Ce dernier, ainsi que PRIM'EUROPE AUTO ne peuvent être tenus pour responsables d'éventuelles erreurs dans le contenu de ce document. Les constructeurs se réservent le droit, à tout moment, d'apporter des modifications aux spécifications et aux véhicules décrits et représentés.

ALINEA 4 – Droit de rétraction

1/ Article L121-21 du Code de la Consommation

Le mandant dispose d'un délai de 14 jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, sauf dans le cas d'un produit confectionné à la demande du mandant, (soit un véhicule en production). Le délai mentionné court à compter de la réception par PRIM'EUROPE AUTO du mandat de commande, daté et signé par le mandant. Dans ce cas, le prestataire ne validera la commande qu'à l'expiration de ce délai. Cette rétractation entraînera automatiquement l'annulation du contrat avec restitution de la totalité des sommes versées, dans un délai maximum de 30 jours.

2/ Article L121-21-2 du code de la consommation :

Le mandant peut informer PRIM'EUROPE AUTO de sa décision de rétractation en lui adressant, avant l'expiration du délai prévu à l'article L.121-21, le formulaire de rétraction fourni par PRIM'EUROPE AUTO, ou toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter. La charge de la preuve de l'exercice du droit de rétractation dans les conditions prévues au présent article pèse sur le consommateur.

3/ Article L121-21-5 du code de la consommation :

Si le mandant souhaite que l'exécution de la prestation de services commence avant la fin du délai de rétractation mentionné à l'article L. 121-21 du code de la consommation, PRIM'EUROPE AUTO recueille sa demande expresse. Le mandant peut donc demander l'exécution immédiate du mandat de commande en y cochant la case prévue à cet effet.

Le mandant qui a exercé son droit de rétractation d'un contrat de prestation de services dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétraction verse à PRIM'EUROPE AUTO un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter. Ce montant est proportionné au prix total de la prestation convenue dans le mandat de commande.

Aucune somme n'est due par le consommateur ayant exercé son droit de rétractation si sa demande expresse n'a pas été recueillie en application du premier alinéa du présent article.

4/ Article L121-21-8 du Code de la consommation :

Le droit de rétraction ne peut être exercé pour les contrats :

1° de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétraction et dont l'exécution a commencé après accord préalable expresse du consommateur et renoncement expresse à son droit de rétraction.

2° De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés

5/ A compter de la date de livraison, le client dispose d'un délai de 14 jours francs pour se rétracter, sauf si le mandat de commande a été signé par le client dans les locaux de PRIM'EUROPE AUTO, sans avoir à en justifier la raison ni à payer de pénalités sur le prix du véhicule. PRIM'EUROPE AUTO devra en être informé par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour exercer son droit de rétraction, le mandant se devra de respecter certaines conditions. Le non-respect de l'une ou des conditions annulera son droit de rétraction :

- Le véhicule n'a été ni endommagé ni accidenté
- Le véhicule n'a pas été modifié ou fait l'objet de pose d'accessoire
- Le véhicule a été produit et fabriqué « sur mesure », selon la demande du client (finition, motorisation, options...), hors véhicules disponibles fournisseur
- Le véhicule, lors de sa restitution, à son lieu de facturation, ne peut avoir excéder 200 kms.
- Le véhicule doit être restitué dans son état d'origine en lieu et place à son lieu de facturation
- Tous les documents administratifs originaux du véhicule devront être restitués dans leur intégralité, tels qu'ils ont été fournis le jour de la livraison.
- Aucune reprise de véhicule ne peut-être associée à cette commande :
 - prime destruction
 - prime à l'achat(accordée par le fournisseur : une simple copie de la carte grise d'un véhicule à votre nom depuis plus de 6 mois suffit pour en bénéficier. Vous conservez l'usage et la propriété de votre véhicule. Vous êtes libres de le conserver, le vendre...)
- Le règlement de la T.V.A sur le véhicule n'a pas été effectué
- Le mandat s'engage à rembourser les frais occasionnés à PRIM'EUROPE AUTO pour la livraison du véhicule (transport, Immatriculation WW provisoire, chambre d'hôtel, plaques d'immatriculation WW, sur justificatifs de PRIM'EUROPE AUTO)
- Le véhicule n'a pas eu d'immatriculation définitive française au nom du client
- Le mandant aura un délai de 7 jours à compter de la réception par PRIM'EUROPE AUTO du courrier de rétraction pour ramener le véhicule sur son lieu de facturation

Si toutes ces conditions sont respectées, le mandant pourra prétendre au remboursement de son véhicule dans les 30 jours suivant la date de retour du véhicule sur le lieu de facturation de celui-ci, par chèque envoyé en courrier recommandé avec accusé de réception, déduction faite des différentes primes.

ALINEA 5 – Annulation de commande

L'achat du véhicule est à régler au comptant auprès de PRIM'EUROPE AUTO.

Dans le cas où PRIM'EUROPE AUTO ne pourrait livrer le véhicule dans les délais indiqués, avec un retard supérieur à 30 jours après la date indicative de livraison, hormis en cas de force majeure, la provision sera restituée à la demande du client, à l'exclusion de tous dommages et intérêts, sauf faute imputable à PRIM'EUROPE AUTO. En cas de rétraction ou d'annulation de commande par le mandant alors qu'il a exercé son droit de rétraction, l'acompte versé sera acquis au mandataire, majoré de frais correspondant à 15% du montant total de la commande, déduction faite de l'acompte versé (montant correspondant au dédommagement à verser par le mandataire à son fournisseur).

Il est entendu par conditions de force majeure :

- Catastrophes naturelles
- Grèves totales ou partielles
- Intempéries
- Rupture de pièces ou manque de matières premières
- Rupture de carburant
- Immobilisation du véhicule pour contrôle qualité
- Impondérables dus au transport (rayure, bosse...)
- Emeute
- Guerre
- Incendie
- Rupture de carburant
- Indisponibilité du service immatriculation de la sous préfecture de Calais (fermeture, panne informatique...)
- Indisponibilité des transporteurs

ALINEA 6 – Garantie de prix – T.V.A.

A/ Prix

Les tarifs indiqués sont valables mensuellement, sauf dispositions contraire de nos fournisseurs partenaires.

Le prix indiqué sur le mandat de commande s'entend TTC et comprend :

- Le montant H.T. du véhicule
- Le montant de la T.V.A. calculé sur la base du taux en vigueur au jour de la commande.
- La marge de PRIM'EUROPE AUTO
- L'immatriculation provisoire CPI WW
- La fourniture et la pose des plaques d'immatriculation provisoire CPI WW.
- Les frais de mise en service du véhicule (nettoyage, déparaffinage)
- Les frais de transport du concessionnaire à la plate-forme du transporteur
- Une chambre d'hôtel à CALAIS lorsque le mandant vient lui-même récupérer son véhicule chez l'un de nos partenaires
- La notice d'utilisation du véhicule.
- Le carnet de garantie tamponné à la date de la livraison

Le prix indiqué sur le mandat de commande est garanti à compter de la confirmation de commande par PRIM'EUROPE AUTO. Toute modification de tarif ou d'offre promotionnelle du constructeur intervenant entre la date d'envoi du mandat par le client et la date de réception par PRIM'EUROPE AUTO entraînerait une actualisation du prix de vente, que le mandant serait libre d'accepter ou de refuser.

Lors de la prise de commande auprès du fournisseur, PRIM'EUROPE AUTO peut délivrer, sur demande du client, son bon de commande H.T, afin que celui-ci connaisse l'adresse du fournisseur, le montant H.T. du véhicule, le montant de la T.V.A. à régler au Centre des Impôts, ainsi que la marge de PRIM'EUROPE AUTO, comprenant les différents frais ci-dessus.

Le prix indiqué sur le mandat de commande ne comprend pas :

- Le carburant
- Les frais d'immatriculation définitive française
- La fourniture et pose des plaques d'immatriculation française définitive
- L'Eco Taxe ou Malus Ecologique
- Le transport de la plate-forme du transporteur jusqu'au lieu de livraison précisé, dans le cas où le mandant choisit cette option
- Le petit déjeuner à l'hôtel si le mandat vient lui-même récupérer son véhicule chez l'un de nos partenaires

La vente est réputée faite au comptant à PRIM'EUROPE AUTO. Dans le cas où le mandant devrait, de son côté, effectuer un crédit bail, une LOA...PRIM'EUROPE AUTO facturera alors des frais de dossier supplémentaires de 100.00 €

B/ T.V.A.

PRIM'EUROPE AUTO est un mandataire transparent, c'est-à-dire un prestataire de service. En aucun cas il ne vend un véhicule au client, il le fait obtenir au client. La T.V.A., comprise dans le prix de vente, sera donc à régler à au Centre des Impôts dont dépend le mandant.

Le prestataire remettra au mandant, le jour de la livraison, un dossier complet, accompagné d'un chèque de banque du montant de la T.V.A. à acquitter par le mandat auprès de la recette des impôts dont il dépend. Il recevra en contrepartie un quitus de T.V.A.

Si celle-ci venait à être modifiée entre la date de la commande et la date de facturation, le mandant acceptera sans condition que le montant TTC soit modifié, avec le taux de la T.V.A. en vigueur.

ALINEA 7 –Livraison du véhicule

Le délai de livraison, indiqué sur le mandat de commande court à compter de la réception du mandat de commande dûment complété, daté et signé par PRIM'EUROPE AUTO, par mail ou par courrier, y compris les pièces administratives nécessaires à l'établissement du dossier.

PRIM'EUROPE AUTO ne pourra être tenue pour responsable d'un retard de livraison pour l'une des causes énoncées dans l' ALINEA 5 – Annulation de commande. Le délai de livraison sera alors suspendu pendant la durée de l'événement, sans que le mandant puisse annuler son mandat de commande ou prétendre à une indemnisation. Dans le cas où PRIM'EUROPE AUTO serait dans l'incapacité formelle de livrer le véhicule commandé, il sera proposé au mandant un véhicule équivalent (tarif, puissance, équipements...). Le mandant sera libre d'accepter ou de refuser cette proposition sans aucune indemnisation, hormis la restitution de l'acompte versé par le mandant à la commande en cas de refus.

Si le véhicule commandé par le mandant s'avérait non conforme à son mandat de commande, il pourra à son choix conserver ce véhicule et solliciter le remboursement du montant de la (les) option(s) manquante(s), et à l'inverse, de régler le montant des options supplémentaires fournies avec le véhicule. Dans le cas d'une annulation de commande, l'acompte lui sera restitué sans indemnisation.

A/ Clause de mise à disposition

Le mandant sera informé par mail ou par téléphone de la mise à disposition de son véhicule, et s'engage à prendre livraison du véhicule sus désigné sous huitaine, suivant l'avis de mise à disposition transmis par mail par PRIM'EUROPE AUTO, (sauf accord préalable).

Au-delà, PRIM'EUROPE AUTO se donnera le droit de facturer 10.00 € de frais de garde par jour.

Après ce délai de 8 jours, PRIM'EUROPE AUTO notifiera par courrier recommandé avec accusé de réception la mise à disposition du véhicule. A la réception de celui-ci, le mandant aura 8 jours pour prendre possession de son véhicule.

En cas d'indisponibilité du mandant aux dates de livraison proposées par PRIM'EUROPE AUTO, et si les dates de livraison ne respectent plus dans ce cas les délais convenus sur le mandat de commande, le mandant ne pourra pas annuler sa commande.

PRIM'EUROPE AUTO est seul décideur de la date de livraison proposée au mandant, en concertation avec celui-ci. En aucun cas PRIM'EUROPE AUTO ne pourra être tenu pour responsable si le mandant décide seul de prendre ses dispositions (achat d'un ticket de train, pose d'une journée de congé...) sans l'accord préalable de PRIM'EUROPE AUTO.

B/ Modalités et lieu de livraison

PRIM'EUROPE AUTO s'engagera à communiquer au mandant, 2 à 3 jours précédant la livraison, les éléments relatifs à l'immatriculation CPI WW afin que le mandant puisse assurer son véhicule à compter du jour de livraison. De son côté, le mandant s'engage à assurer son véhicule à compter de ce même jour. Il devra par ailleurs prendre ses dispositions pour obtenir son chèque de banque relatif au solde du montant du véhicule commandé pour le paiement le jour de la livraison.

PRIM'EUROPE AUTO ne pourra être tenue pour responsable en cas de sinistre après la livraison.

En cas de force majeure le jour de la livraison, elle s'effectuera dès que celle-ci aura disparu. Le mandant ne pourra prétendre à aucun dédommagement suite à ce retard.

PRIM'EUROPE AUTO ne saurait être tenue pour responsable de tout retard de livraison lié aux dispositions personnelles du mandant, qui devra alors se conformer à l'organisation du prestataire.

a/ Livraison par transporteur dans votre département :

- PRIM'EUROPE AUTO s'acquittera auprès de son fournisseur du montant du véhicule sus désigné, qui lui transmettra en contre partie les documents administratifs et les photos relatifs au véhicule du mandant, qui recevra ces pièces par mail.
- Dès réception des documents, le mandant effectuera le paiement du véhicule exclusivement par virement bancaire ou chèque de banque. Lorsque la transaction apparaîtra sur le compte bancaire de PRIM'EUROPE AUTO, PRIM'EUROPE AUTO s'engagera à envoyer au mandant, en courrier recommandé avec accusé de réception, le dossier complet du véhicule sus désigné :
 - Les documents administratifs originaux (COC, facture H.T, certificat de cession établi entre le partenaire vendeur et le mandant, demande de certificat d'immatriculation dûment complétée)
 - Le dossier de T.V.A. accompagné d'un chèque de banque du montant de la T.V.A. à acquitter par le mandat auprès de la recette des impôts dont il dépend. Il recevra en contre partie un quitus de T.V.A.
 - La notice d'utilisation du véhicule et le carnet de garanti
- PRIM'EUROPE AUTO se chargera d'organiser, avec le transporteur, la prise en charge du véhicule sus désigné jusqu'à votre département. Selon les disponibilités du transporteur, il conviendra d'ajouter 8 à 15 jours de délai supplémentaire par rapport à la date convenue sur le mandat de commande. Le coût du transport sera à régler par le mandant directement au transporteur (tarifs en vigueur sur notre site internet).
- Pour l'immatriculation définitive française, se référer à l'ALINEA 9/C – Immatriculation définitive du véhicule.
- En aucun cas PRIM'EUROPE AUTO ne pourra être tenu pour responsable en cas de soucis majeurs ou de dégradation du véhicule du transporteur (retard, détérioration, destruction, accident, vol). Le client devra prendre alors contact directement avec le transporteur pour le règlement du litige.

b/ Livraison chez notre ou nos partenaires :

Les véhicules sont livrés du lundi au samedi matin, selon les dispositions de PRIM'EUROPE AUTO et des fournisseurs. PRIM'EUROPE AUTO accompagnera le mandant, qui sera totalement pris en charge, pour aller récupérer le véhicule sus désigné.

- **Le mandant réside sur CALAIS ou alentours :**
PRIM'EUROPE AUTO donnera rendez-vous au mandant le matin du jour de la livraison convenue entre les 2 parties.
- **Le mandant réside à l'extérieur de CALAIS (2 possibilités) :**
 - Le mandant arrivera la veille de la livraison à CALAIS. PRIM'EUROPE AUTO s'occupera de réserver pour le mandant, une chambre d'hôtel. Cette prestation restera à la charge de PRIM'EUROPE AUTO, qui récupérera le mandant le lendemain matin à l'hôtel.
La Prestation de l'hôtel par PRIM'EUROPE AUTO n'est valable que pour une nuit, sans petit déjeuner, et à la date convenue de livraison, à l'hôtel Première Classe à CALAIS (en face de la gare de CALAIS VILLE). Toute autre prestation ne saura être prise en compte par PRIM'EUROPE AUTO.
 - Le mandant arrivera le jour de la livraison convenue à Lille. PRIM'EUROPE AUTO récupérera le mandat devant la gare de LILLE FLANDRES.

PRIM'EUROPE AUTO ne prendra en charge pour la livraison, qu'une personne par mandat de commande, sauf accord entre les deux parties. Au cas où le mandant déciderait de reculer la livraison pour venir accompagné, il ne saurait tenir pour responsable PRIM'EUROPE AUTO de tout retard, et devra se conformer à l'organisation du prestataire.

CLAUDE PARTICULIERE :

Nos tarifs s'entendent toutes prestations comprises (chambre hôtel, transport de Calais ou Lille jusque chez le fournisseur). Toute prestation non effectuée à la demande du mandant ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou dédommagement.

ALINEA 8 – Documents remis à la livraison du véhicule

- La carte d'immatriculation
- Carnet de garantie dûment complété et tamponné par le concessionnaire vendeur
Le carnet pourra être remis au mandant après la livraison du véhicule, dans le cas où sa remise serait conditionnée par notre partenaire en contre partie d'une copie du quitus de TVA et/ou d'une copie du certificat d'immatriculation définitif
- Le dossier de T.V.A. – ALINEA 6-B/ accompagné d'un chèque de banque du montant de la T.V.A.
- Le dossier d'immatriculation française définitive
- La facture H.T. étrangère à votre nom
- Notre facture de commission
- La notice d'utilisation du véhicule, format papier, dans la langue du pays de provenance du véhicule. PRIM EUROPE AUTO dans la mesure du possible essaiera de transmettre au mandant une copie française. PRIM'EUROPE AUTO ne pourra être tenue pour responsable en cas de non-délivrance de ce document dans la langue française. Dans le cas où la notice d'utilisation ne pourrait être fournie par le prestataire dans la langue française, le mandant pourra télécharger ce document gratuitement sur le site du constructeur, dès lors qu'il aura reçu les numéros de série et d'immatriculation provisoire de la part du prestataire.
- Le certificat de conformité

ALINEA 9 – Immatriculation du véhicule

A/ Immatriculation dans le pays d'origine

Le client est informé que le véhicule sus désigné sur le mandat de commande est susceptible du subir une première immatriculation dans le pays où il a été acheté. Cette date figurera sur le certificat d'immatriculation définitif. Bien que le véhicule sera physiquement NEUF, il sera considéré administrativement comme occasion.

B/ CPI WW provisoire

Le véhicule sera livré par PRIM'EUROPE AUTO avec une immatriculation provisoire CPI WW, valable 1 mois. Les frais restent à la charge du prestataire. Le mandant accepte de circuler sur le territoire français sous couvert de plaques d'immatriculation WW, à charge du prestataire.

C/ Immatriculation définitive

Les frais d'immatriculation définitive française restent à la charge du mandant.

a/ Le mandant effectue lui-même les démarches en ligne pour l'obtention du certificat d'immatriculation.

PRIM'EUROPE AUTO s'engagera à remettre au mandant, le jour de la livraison, le dossier complet comprenant :

- Le certificat de conformité original
- La demande d'immatriculation complétée, à parapher par le mandant
- Le certificat de cession rempli et complété par le concessionnaire vendeur, à parapher par le mandant
- La facture d'achat du véhicule originale du garage vendeur

b/ A la demande du mandant, PRIM'EUROPE AUTO pourra s'occuper des formalités pour l'obtention du certificat d'immatriculation, moyennant 30.00 €.

Le mandant s'engage alors à lui remettre impérativement :

- L'original du quitus de T.V.A. selon les dispositions prévues dans l'ALINEA 6/B/
- Une copie de sa pièce d'identité
- Un justificatif de domicile
- Une procuration autorisant PRIM'EUROPE AUTO à agir au nom du mandant.
- Un chèque (à l'ordre du Régisseur des Recettes) correspondant au montant de l'immatriculation définitive française, majoré s'il y a lieu du montant du Malus du véhicule sus désigné.
- Les conditions légales d'utilisation pour l'établissement de l'immatriculation d'un véhicule, dûment complétées et signées
- Une attestation d'assurance de votre véhicule
- Une copie de votre permis de conduire

PRIM'EUROPE AUTO ne pourra être tenue pour responsable des éventuels retards ou erreur des services d'immatriculation (CERT), et sous réserve de réception des documents administratifs nécessaires fournis par le mandant.

ALINEA 10 – Acompte

A la signature du mandat de commande par le mandant, celui-ci donnera au mandataire un chèque d'acompte de 10 % du montant total de la commande, qui sera encaissé. L'acompte est en fait un premier versement à valoir sur un achat, celui-ci implique un engagement ferme des deux parties, par conséquent, l'obligation d'acheter pour le consommateur et celle de fournir la marchandise pour le commerçant. Il n'y a aucune possibilité de dédit et le consommateur peut être condamné à payer des dommages-intérêts s'il se rétracte. Le commerçant lui-même ne peut se raviser, même en remboursant l'acompte au consommateur et pourrait être contraint lui aussi à verser des dommages-intérêts.

Le mandant est informé à la commande des délais de livraison de son véhicule. Si ces délais ne sont pas respectés, et si l'acompte a été versé par le mandant depuis plus de 3 mois, pour l'une des causes énoncées dans l'ALINEA 5 – Annulation de commande, le mandant ne pourra prétendre à aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

A/ Si le véhicule est en stock fournisseur

Le mandant versera un chèque d'acompte de 10 % du montant total de la commande, à la commande, encaissé, pour valider sa commande. Le mandant règlera le solde du véhicule à la livraison, par chèque de banque établi par le banquier, frais éventuels à charge du mandant, selon les dispositions prévues dans l'ALINEA 11 – Paiement du véhicule.

B/ Si le véhicule est en commande usine

Le mandant versera un chèque d'acompte de 10 % du montant total de la commande, à la commande, encaissé, pour valider sa commande. Le mandant règlera le solde du véhicule à la livraison, par chèque de banque établi par le banquier, frais éventuels à charge du mandant, selon les dispositions prévues dans l'ALINEA 11 – Paiement du véhicule.

Dans le cas d'une commande d'un véhicule "PREMIUM" (haut de gamme), le mandant devra verser au prestataire un acompte de 15 % du montant total de la commande et s'obligera à remplir un questionnaire exigé par le constructeur, et devra s'engager à rester propriétaire du véhicule pour un délai minimum de 6 mois par rapport à la date d'achat.

ALINEA 11 – Paiement du véhicule

Le montant à régler correspond au prix total du véhicule indiqué sur le mandat de commande, déduction faite de l'acompte versé à la commande, dans le cas où celui-ci serait encaissé.

A/ Paiement à la livraison

Le paiement devra être fait exclusivement par chèque de banque établi par le banquier, à l'ordre de PRIM'EUROPE AUTO, qui ne saurait être tenue pour responsable de tout manquement à cette condition, et qui entraînerait alors un report de la livraison, sans qu'aucune indemnité ne soit accordée au mandant. Le mandant contrôlera la conformité de son véhicule et s'acquittera de son paiement auprès du prestataire.

B/ Paiement du véhicule livré par transporteur

Conformément aux dispositions prévues dans l'ALINEA 7/B/a, le paiement devra être fait exclusivement par virement bancaire ou chèque de banque, frais éventuels à charge du mandant, le tout devant être fait avant l'organisation du transporteur.

ALINEA 12 – Bonus – Malus écologique

Lors de l'établissement du devis, les informations communiquées sur le bonus malus écologique par PRIM'EUROPE AUTO (calculées en fonction de l'émission de CO² du véhicule acheté par le mandant) ne sont données qu'à titre purement indicatif. PRIM'EUROPE AUTO ne saurait être tenue pour responsable des modifications apportées aux dispositions légales après la date de mandat de commande.

A/ Bonus écologique

Le montant du bonus écologique annoncé par PRIM'EUROPE AUTO n'est donné qu'à titre purement indicatif, le taux d'émission de CO² retenu étant celui indiqué sur le certificat de conformité du véhicule. Le mandant s'acquittera du montant total indiqué sur le mandat de commande. PRIM'EUROPE AUTO se chargera de constituer le dossier dès réception de la copie de l'immatriculation définitive française, et le transmettra par mail au mandant, qui devra suivre scrupuleusement les modalités attachées à ce mail. Ce dossier sera à envoyer, à charge du mandant, en courrier recommandé avec accusé de réception à l'ASP (Agence de Services et de paiement) de sa région. Il recevra de cet organisme un virement du montant de la prime à laquelle il peut prétendre. PRIM'EUROPE AUTO ne saurait être tenue pour responsable de tout manquement aux consignes indiquées.

Le bonus pourra varier en fonction des options choisies, ce qui pourra modifier l'émission CO² du véhicule sus désigné.

B/ Malus écologique

Le paiement du malus sera exigé lors de l'établissement de l'immatriculation définitive française établie en ligne par le mandant ou PRIM'EUROPE AUTO et selon les dispositions de l'ALINEA 9/C/B – Immatriculation définitive.

N.B. : le montant du malus est pris en compte à partir de la date de traitement de votre dossier d'immatriculation par le CERT, et non à la date du dépôt de votre dossier.

ALINEA 13 – Clause de réserve de propriété

Le vendeur se réserve la propriété du véhicule sus désigné jusqu'au paiement intégral de son prix, mentionné sur le mandat de commande. A défaut de paiement à l'échéance convenue, la vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur, et les acomptes versés lui seront acquis. Cette clause sera portée à la connaissance du mandant lors de la signature du mandat de commande.

ALINEA 14 – Clause Pénale

Dès lors que le mandat de commande aura été signé par le mandant et PRIM'EUROPE AUTO, celui-ci ne pourra plus être modifié, que ce soit notamment pour :

- une modification sur la configuration du véhicule
- un changement de nom sur le futur propriétaire du véhicule
- une modification de prime. Dans le cas où le mandant demande à prétendre à une prime « Ecotech » pour la destruction de son véhicule (il est porté à sa connaissance qu'il sera dans l'obligation de ramener ce véhicule chez le fournisseur à l'étranger), et s'il ne peut honorer cette prestation, il devra ramener ce véhicule au lieu indiqué par PRIM'EUROPE AUTO, frais en surplus à sa charge (location de plateau....). Dans le cas où le mandat ne souhaiterait plus ramener le véhicule, il perdra la prime qui lui a été octroyée à la signature du mandat de commande.

Dans le cas où le mandant annulerait son mandat de commande, pour toute autre raison que celle mentionnées aux présentes conditions générales de vente, l'acompte versé par le mandant sera conservé par PRIM'EUROPE AUTO à titre de dédommagement. PRIM'EUROPE AUTO se réserve le droit de réclamer au mandant des dommages et intérêts s'il se rétracte.

L'annulation ne pourra intervenir qu'avant l'établissement de l'immatriculation définitive française. En cas de litige, seul le Tribunal est compétent. L'acceptation de ces conditions générales de vente fait éllection du domicile de PRIM'EUROPE AUTO. Le mandant déclare avoir pris connaissance des paragraphes ci-dessus et les approuver sans réserve.

Faire précéder votre signature de la mention manuscrite suivante :

“Lu et approuvé après avoir pris connaissance des conditions générales du présent contrat de mandat valant bon de commande”

SIGNATURE

Informations sur vos droits protégeant vos données personnelles

Le nouveau règlement général pour la protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Il doit fournir aux citoyens européens de nouveaux droits pour protéger leur vie privée et leurs informations personnelles. Le règlement européen de protection des données personnelles introduit et renforce des droits pour les citoyens européens et instaure une série d'obligations pour les entreprises. Les entreprises devront respecter de nouvelles règles juridiques [pour la collecte, le traitement, la conservation et la sécurisation des données](#) personnelles recueillies. [Les données personnelles](#) désignent toutes les informations permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique. Elles comprennent généralement le nom, le prénom, l'adresse postale, mail ou IP, les données de localisation, le temps de connexion, le numéro de téléphone, l'âge, le sexe ou les données biométriques comme les empreintes digitales.

Comment collectons-nous vos données ?

Nous utilisons des cookies afin d'améliorer les fonctionnalités et la performance de notre site internet.

Les cookies sont des fichiers texte qui enregistrent des informations sur votre manière d'utiliser notre site internet et qui nous permettent d'améliorer votre expérience, par exemple en vous permettant de rester identifié. Nous utilisons des cookies tiers de Google Analytics qui nous aident à comprendre comment les visiteurs de notre site l'utilisent. Nous ne collectons pas d'informations personnelles en provenance de ce service, mais Google reçoit des informations à travers votre utilisation de notre site. Google Analytics (ga.js) fait partie des services de mesure d'audience. Les services de mesure d'audience permettent de générer des statistiques de fréquentation utiles à l'amélioration du site. Ce service peut déposer 7 cookies.

Quelles données collectons-nous ?

PRIM'EUROPE AUTO ne collecte que les données nécessaires. Il s'agit généralement de vos coordonnées, telles que votre nom, votre adresse mail, votre numéro de téléphone, votre adresse postale, votre adresse IP.

Le client est informé que dans le cadre de l'achat d'un véhicule, ses coordonnées seront transmises, par le biais de nos fournisseurs, au constructeur de la marque du véhicule commandé (PEUGEOT, RENAULT, CITROEN.....) qui aura mis en place son propre règlement RGPD.

Que faisons-nous de vos données personnelles ?

Nous veillons à ce que seules des personnes habilitées au sein de PRIM'EUROPE AUTO puissent accéder à vos données personnelles lorsque cela est nécessaire à l'exécution de notre relation commerciale.

Nous conservons vos données personnelles uniquement le temps nécessaire aux fins du traitement ou du service déterminé :

- Les demandes de devis via notre site internet, par mail ou via le Bon Coin : 6 mois
- Les dossiers de commande sur support informatique : 1 ans
- Les dossiers de commande sur support papier : 10 ans
- Le livre d'Or sur support papier ou informatique : toute la durée du site internet (pour information, les publications des coordonnées de nos clients sur notre site internet ont été consenties, par écrit, par le client lui-même).

Nous ne vendrons jamais vos données à des tiers – encore moins à des fins commerciales

Comment exercer vos droits ?

Dans l'objectif de vous permettre de contrôler nos usages de vos données personnelles, vous bénéficiez des droits de suppression de vos données sur l'ensemble de nos supports, selon l'article 12 du RGPD, qui énonce les modalités qui sont applicables à tous les droits dont vous bénéficiez. Il est donc important, lorsque vous souhaitez exercer un de vos droits, de vous référer à cet article afin d'être en conformité avec ces modalités. Notez que vos droits ne sont applicables qu'à vos propres données personnelles. Vous ne pourrez pas, par exemple, demander un accès aux données d'autrui.

Toute demande devra être effectuée par écrit par mail à l'adresse contact@primeurope-auto.com ou par courrier recommandé à PRIM'EUROPE AUTO – 79 Impasse du Docteur Antoine Depage – 62100 CALAIS

NOTA

En navigant sur notre site internet, vous ne serez pas redirigé vers d'autres sites publicitaires ou de liens sponsorisés.

Nous ne proposons pas de la "vente en ligne", donc aucun mode de règlement par voie électronique. PRIM'EUROPE AUTO ne vous demandera jamais aucun renseignement, hormis votre nom, votre adresse mail, votre numéro de téléphone, votre adresse postale, votre adresse IP. Toute autre demande de renseignement (RIB, N° sécurité Sociale, N° carte bancaire...) émanant de PRIM'EUROPE AUTO autres que ceux énoncés ci-dessus ne seront pas de notre fait.